

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise




- . **1.1 Identificateur de produit**
- . **Nom du produit: Aquaplan - Alu-Toiture**
- . **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- . **Secteur d'utilisation**
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU19 Bâtiment et travaux de construction
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture bitumineuse argentée
- . **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- . **Producteur/fournisseur:**
 - IKO nv - Aquaplan
 - d'Herbouvillekaai 80
 - B-2020 Antwerpen
 - Belgium
 - Tel.: +32 (0)3 248 30 00
 - Fax : +32 (0)3 248 37 77
 - E-mail: sds.europe@iko.com
- . **Service chargé des renseignements:** Centre Antipoisons
- . **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245
 - Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48
 - FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 - Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- . **2.2 Éléments d'étiquetage**
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08
- . **Mention d'avertissement** Danger
- . **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates
- . **Mentions de danger**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Alu-Toiture**

(suite de la page 1)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. **Conseils de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

. **UFI** : UACM-185Q-T00H-8JVV

. **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

. **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

. **Composants dangereux:**

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, <2% aromates	40-50%
	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	

. **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. **4.1 Description des premiers secours**

- . **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 . **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 . **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

. **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. **5.1 Moyens d'extinction**

. **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Alu-Toiture**

(suite de la page 2)

- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. DNEL

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, <2% aromates

Inhalatoire DNEL 871 mg/m³ (human)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Alu-Toiture**

(suite de la page 3)

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

. Protection des mains: Gants résistant aux solvants

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Gris argent
Odeur:	De type solvanté
valeur du pH:	Non déterminé.

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 130 °C

. Point d'éclair 36 °C

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol %

Supérieure: 7,0 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 3 hPa

. Densité à 20 °C: 0,97 g/cm³

. Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

. les solvants organiques: Miscible avec de nombreux solvants organiques

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 20 °C: 12-20 s (DIN 53211/4)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Alu-Toiture**

(suite de la page 4)

- . **Teneur en solvants:**
VOC (CE) COV valeurs limites (cat A/i) 500 g/L 2010.
 Le produit contient 450 g/L.
- . **9.2 Autres informations** Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réagit fortement au contact de l'eau.
- . **10.4 Conditions à éviter** Zones humides ou mouillées.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat)

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Alu-Toiture**

(suite de la page 5)

. Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU

. ADR, IMDG UN1268

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR PRODUITS PETROLIERS, N.S.A. (white spirit aliphatique)

. IMDG UN 1268, Petroleum products n.o.s., 3, III, (35°C c.c.)

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, IMDG



. Classe 3 Liquides inflammables.

. Étiquette 3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: Aquaplan - Alu-Toiture

(suite de la page 6)

. 14.4 Groupe d'emballage	
. ADR, IMDG	III
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	
. Marine Polluant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
. Indice Kemler:	30
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	5L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - . Directive 2012/18/UE
 - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - . Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - . Prescriptions nationales:
 - . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - . Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Ce produit ne contient pas des SVHC.
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 5

Révision: 06.08.2018

Nom du produit: Aquaplan - Alu-Toiture

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

. **Contact:** sds.europe@iko.com

. **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR